Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 25/11/2025
ID : 079-200069755-20251124-A202530-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202530

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Education - Enfance jeunesse

OBJET : **Passage des Haltes-Garderies de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne et Sauzé-entre-Bois en Multi-Accueils Collectifs**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R. 2324-1 à R. 2324-50-4 relatifs aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024 approuvant la transformation des haltes-garderies communautaires en multi-accueils collectifs ;

Vu la demande formulée par la PMI et la CAF des Deux-Sèvres ;

Considérant la nécessité de formaliser par arrêté la transformation effective des structures concernées ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 25 août 2025, les Haltes-Garderies communautaires de Chef-Boutonne, Sauzé-entre-Bois et Brioux-sur-Boutonne sont transformées en Multi-Accueils Collectifs.

Article 2 : Les Multi-Accueils Collectifs de Chef-Boutonne, Sauzé-entre-Bois et Brioux-sur-Boutonne, disposant d'une capacité de 15 enfants pour chacun, ouvriront à 7h30 et fermeront à 18h30.

Article 3 : Aucune modulation particulière n'est retenue dans le cadre de cette transformation.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture des Deux-Sèvres, publié conformément à la réglementation en vigueur et notifié à la CAF et à la PMI.

Article 4 : Le Directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation adressée au :

- Mme la trésorière,

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 25/11/2025
ID : 079-200069755-20251124-A202530-AU

- M. le préfet.

Fait à Melle.

Le président,



Fabrice MICHELET
Président
24 nov. 2025

Fabrice MICHELET